

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Christian LAGE
N° de commission parlatire : 40 21 D AGE
ISSN 1249 - 9609 PRIX 0,75 euros
RONEOTYPÉ AU SIGGE :
74.RUEDELA/EDEVIX/TO/75/99/PA/SELEX/E
Tél : 01 53 59 00 30 - Fax : 01 47 83 26 9
www.snetaa.org - e-mail : snetaanat@aol.com

N° 298

Paris, le 30 septembre 2005

2005/2006

Sommaire : Journée d'action du 4 octobre Décret de Robien sur le remplacement Mouvement Polynésie Le SNETAA rappelle ses valeurs laïques Elections aux C.A. Annexes:
Fiche Technique d'Info. Syndicale
Voeux
Fiche technique Elections CA et tableau résultats
Texte sur le remplacement de C. Lage
Communiqué de Presse EIL sur l'action
Brochure CAPES/CAPET Agrégés

I – LE SNETAA-e.i.L. s'associe à la journée d'action du 4 OCTOBRE

Une journée d'action interprofessionnelle a été décidée pour le 4 octobre. Elle doit permettre à l'ensemble des salariés de montrer leurs mécontentements face aux politiques sourdes et aveugles du gouvernement.

Le SNETAA-e.i.L. réclame :

- une revalorisation significative des salaires des fonctionnaires par une augmentation du point d'indice, seule revalorisation à permettre de recouvrer un pouvoir d'achat digne;
- des recrutements substantiels de professeurs de Lycée Professionnel;
- l'arrêt du démantèlement de l'enseignement professionnel.;
- l'arrêt de toutes les procédures de déréglementation qui se mettent en place.

Le SNETAA-e.i.L. appelle à l'action pour dire NON à la précarité et à la paupérisation. Vous trouverez en annexe le Communiqué de Presse de notre Fédération. EIL appelle à l'action sans ambiguïté le 4 octobre.

II – Décret De Robien sur le remplacement : le SNETAA dit NON!

Le SNETAA-e.i.L. appelle tous les S1 à déposer une heure mensuelle d'information syndicale pour informer le plus possible de collègues sur ce qui les attend concrètement. Elle se fera dans la semaine du 10 au 15 octobre.

Vous trouverez en annexe le texte d'analyse du Secrétaire Général.

Le SNETAA-e.i.L. demande à tous les Secrétaires de sections de déposer (et faire voter) un vœu en Conseil d'Administration pour montrer notre forte opposition à ce décret et au protocole présenté par le Chef d'établissement au Conseil d'Administration.

Soyons fermes et sans hésitation!

Le SNETAA proteste contre cette disposition unilatérale du Ministre. Nous ne laisserons pas passer les tentatives de démantèlement de notre statut. Il faut être présent partout et avec force contre ces dispositions anti-pédagogiques, anti-statutaires et inefficaces.

Nous vous proposons, en annexes, un modèle de vœu à faire voter en Conseil d'Administration.

Vous pouvez l'amender, l'enrichir en fonction des discussions pendant l'heure d'information syndicale que vous déposerez en semaine 41.

N'oubliez pas de nous tenir informés des résultats des débats et des votes en C.A.

III – Mouvement Polynésie

- Le BO du 6 octobre précisera les modalités.
- la Saisie des vœux, le téléchargement du dossier s'effectueront du 24/10 au 10/11
- la date limite de remise du dossier le 15/11

La fiche syndicale (copie intégrale du dossier) est à adresser directement au SNETAA-e.i.L. Polynésie pour la CAPA (le SNETAA a 9 sièges sur 9 !) :

Gérard GRELLE

BP 110 859

98709 MAHINA TAHITI – POLYNESIE

IV – Le SNETAA rappelle ses valeurs laïques

Le SNETAA-e.i.L. a participé ce mardi 27 septembre 2005 à la réunion du « Groupe de réflexion et d'action et de proposition sur la laïcité à l'école ». Etaient présents les syndicats de la FAEN, d'EIL, le SNETAA et l'UFAL.

Dans un premier temps, le groupe s'est attaché à constater les réussites de la loi sur la laïcité à l'école. Ainsi, le nombre de conflits relevant de cette loi, alors qu'ils étaient de 1400 en 2004, s'établit à une vingtaine à cette rentrée. Au SNETAA-e.i.L. nous avions réclamé une loi sur la laïcité à l'école. Même si elle n'est pas parfaite, cette loi nous conforte dans nos positions laïques qui s'opposent aux communautarismes.

Dans un deuxième temps parce que l'attitude et les propos du Ministre de l'Education Nationale, Gilles de Robien, s'apparentent plus à un militant clérical qu'à un ministre respectueux des valeurs laïques de la République, le « groupe de réflexion et d'action et de proposition sur la laïcité à l'école » envisage des actions.

Le SNETAA participera à la commémoration du centenaire de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Nous vous tiendrons informés de ces actions prochainement.

V – Conseil d'Administration : le SNETAA-e.i.L. doit confirmer sa première place !

Les élections pour désigner les représentants des personnels aux Conseils d'Administration des établissements (ou aux conseils inter-établissements des GRETA) constituent un moment important pour la démocratie des établissements.

Alors, si nous ne voulons pas que d'autres décident et adoptent des décisions contraires à nos choix, aux intérêts des enseignements de nos disciplines, à ceux de nos métiers ou de notre situation matérielle, construisons une liste SNETAA EIL ou EIL dans les Lycées Polyvalents, Collèges... et votons pour elles afin de constituer un réel contre pouvoir laïque, permanent, revendicatif, indépendant, efficace et constructif.

Si nous sommes conscients des limites d'efficacité de cette instance et du pouvoir accordé aux établissements, nous ne devons pas négliger que c'est aussi là que se préparent l'organisation de la vie au quotidien dans l'établissement, les conditions d'exercice et leurs évolutions.

* Le Conseil d'Administration est un lieu de rencontre et d'échange entre les différents acteurs concernés

* Le Conseil d'Administration est un outil important de démocratie :

- la présence au C.A. permet à chacun d'être informé, de pouvoir consulter et informer
- la présence au C.A. permet à chacun d'être informé, de pouvoir consulter et informer les collègues,
- le rôle des élus au C.A. permet d'éviter ou de s'opposer à des dérives que chacun peut dénoncer (ouverture de centres de formations d'apprentis ou de Lycées des Métiers, ...)
- le vote des motions au C.A. n'est pas sans importance auprès du Rectorat et lors de conflits pour la défense de l'établissement. Un tel vote peut être un argument pour l'opinion publique.
- la présence d'élus au CA constitue un élément de défense contre l'Administration.

Le Conseil d'Administration est un lieu de contrôle pour :

- la création, la suppression, la transformation de sections,
- la mise au point du projet d'établissement, du règlement intérieur,
- l'organisation du temps scolaire, l'utilisation de la dotation horaire,
- l'utilisation des moyens et la régulation des dépenses, la gestion des GRETA annexés,
- l'embauche d'emplois précaires : emplois jeunes, CES, vacataires, etc...

C'est la raison pour laquelle les personnels doivent constituer des listes syndicales.

Les listes "maison", les listes panachées de syndicats de plusieurs fédérations ne peuvent constituer un contre-pouvoir fort, clair, cohérent et durable.

Les listes syndicales homogènes offrent un choix cohérent et fiable. Ce vote constitue pour le syndicat ou la Fédération EIL un constat de représentativité qui oblige l'administration à prendre en compte les résultats.

Au conseil d'administration, avec la confiance des personnels, les élu(e)s des listes SNETAA EIL ou EIL:

- défendront les espaces de concertation et de démocratie que sont le C.A. et la Commission permanente
- défendront la laïcité et le service public contre le développement de l'apprentissage,
- lutteront pour le maintien des emplois et la transformation d'H.S. en postes,
- exigeront le respect de la dignité des personnels et le droit pour chacun d'exercer son métier en toute sérénité,
- exigeront d'obtenir de l'Administration que la vie scolaire se déroule dans un climat propice à la réussite des élèves,
- exigeront que les moyens matériels (locaux-machines-outils pédagogiques) répondent aux exigences d'une formation de qualité et que les CHS fonctionnent,
- feront respecter les cadres statutaires pour tous les personnels,
- débattront de l'usage et de la pertinence de l'organisation pédagogique, etc...